



# Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

## DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'ESPACES NATURELS SUR LE SITE DE : *LANDE DU CHEMIN DE LA SIAUVE – 23, ANZEME*

Référence du dossier : travaux\_plan de relance\_TR21

Maître d'ouvrage : CEN Nouvelle-Aquitaine

Les propositions sont à envoyer avant le **5 avril 2021** à l'attention de Michel BARDET  
Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine  
6, ruelle du Theil  
87510, Saint Gence

Personnes en charge du dossier	Téléphone	Mail
Michel BARDET (lun. mar. mer)	06.73.39.26.68	<a href="mailto:mbardet@conservatoirelimousin.com">mbardet@conservatoirelimousin.com</a>
Yvan GRUGIER	06 12 51 57 55	y.grugier@cen-na.org
Julien JEMIN	06 89 55 65 17	j.jemin@cen-na.org

### Généralités :

L'entrepreneur devra respecter le code du travail et utiliser du matériel conforme à la législation en vigueur. Il veillera également au respect du code de l'environnement et plus particulièrement à la loi sur l'eau.

Le choix des matériaux et de l'itinéraire technique sera fait dans un souci de durabilité et devra limiter au maximum l'impact environnemental.

**Le prestataire veillera à fournir un devis pour chaque site en reportant le nom du site et l'intitulé sur chaque devis. Le prix sera détaillé par intervention, à l'hectare, par passage, ou éventuellement au mètre linéaire ou à l'unité pour les interventions ponctuelles.**

Le Conservatoire prendra en charge les démarches administratives nécessaires à l'exécution du chantier. Le prestataire devra respecter l'avis et les recommandations de l'administration s'il y a lieu. Sauf accord préalable, le coût des travaux ne pourra pas dépasser celui du devis.

### Objet de la consultation :

Le présent dossier de consultation fixe les conditions d'exécution des travaux dans le cadre obligatoire de mise en concurrence.

### Documents joints :

Cahier des charges, localisation, cartes de travaux.

### Consistance des travaux :

Débroussaillage d'une lande sèche accidentée (pente à 30%). Présence de Genêts à balais, de massifs denses de prunelliers, de chaméphytes, de ronces et ponctuellement d'autres petits ligneux.

**Localisation :** Anzême -23 - Cascade des Moulines

---

# CAHIER DES CHARGES :

## *DEBROUSSAILLAGE D'UNE LANDE SÈCHE*

---

### **Nature et façon des travaux :**

- Débroussaillage des ligneux colonisateurs (Genêts à balais, etc.) ;
- Éclaircie et élagage d'un massif de jeunes chênes avec rangement en tas de produits de coupe ou broyage (niveau de l'éclaircie : 1 sur 5) ;
- Limitation d'un massif dense de Prunelliers.

### **Surface/volume/linéaire des travaux :**

Parcelles concernées AI 36 (0.9740 ha), AI 38 (0.8630 ha), AI 41 (0.8050 ha) AM154. Surface totale : **26420 m<sup>2</sup>, soit 2.64 ha** (voir carte).

La zone à traiter est moindre et ne représente que **1.55 ha en tenant compte de la pente de 32%**.

La surface cartographiée localise l'étendue de la zone à traiter.

### **Période de travaux:**

Automne-hiver 2021

### **Condition d'exécution :**

Se référer à la carte jointe.

Les visites nécessaires au bon déroulement du chantier se dérouleront sous l'autorité du maître d'ouvrage.

Toute intention d'intervention sera signalée au maître d'ouvrage au moins 3 jours à l'avance.

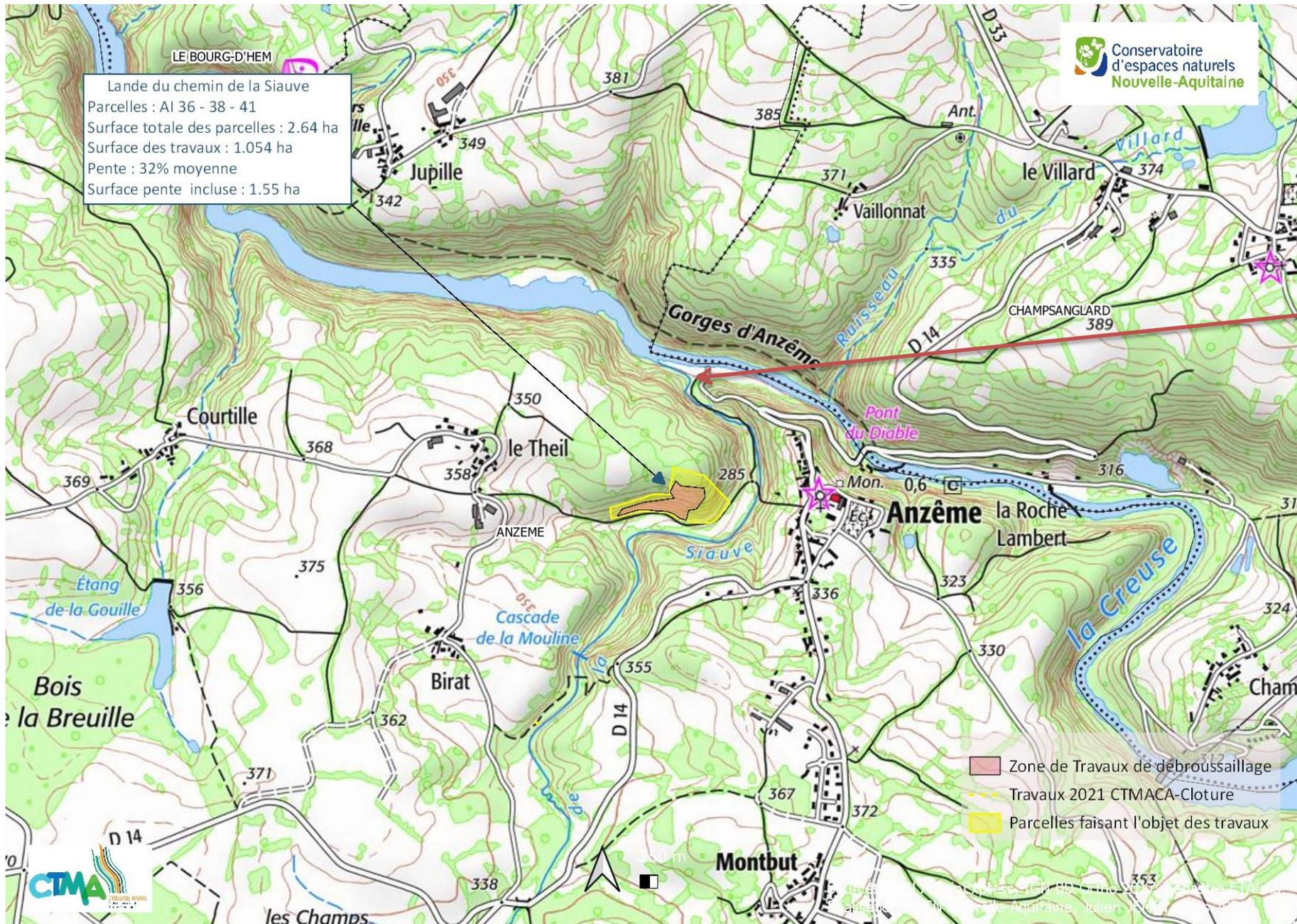
Le maître d'ouvrage devra être présent à l'ouverture du chantier.

**Du fait de la présence d'un chemin de randonnée passant en contrebas de la parcelle à traiter, une limitation d'accès devra être prévue durant la phase de chantier. Le maître d'ouvrage s'occupera d'informer la mairie et de travailler avec la commune pour la mise en défens de ce dernier et/ou sa fermeture durant la durée du chantier. Pour limiter le nombre de randonneurs, ce chantier sera programmé en dehors des périodes de vacances scolaires.**

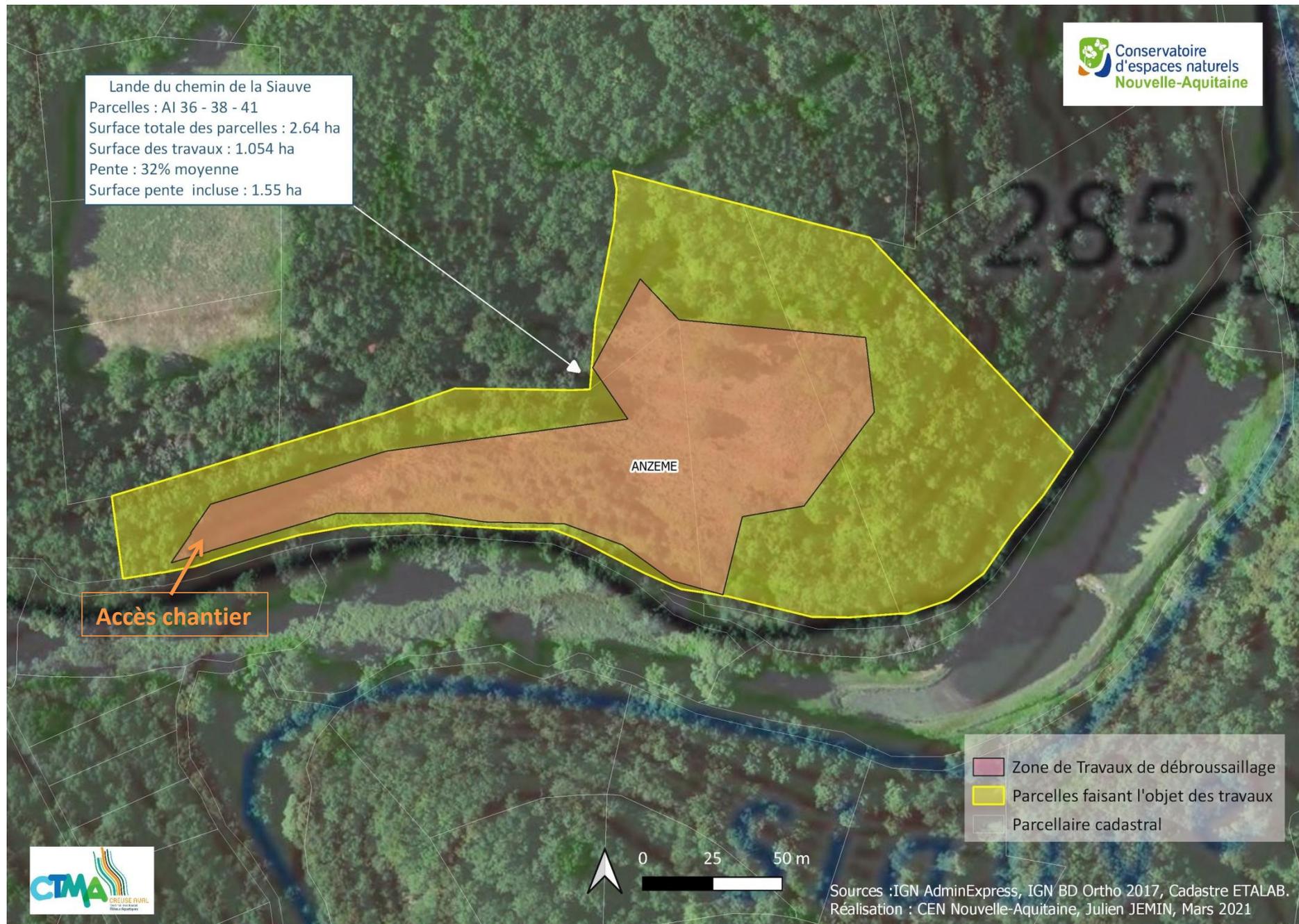
Le travail pourra être jugé et accepté par le maître d'ouvrage par une visite de chantier.

**Condition d'accès et particularités :** Accès depuis le bourg d'Anzême. Stationner le véhicule de transport à proximité de la descente aménagée pour les pêcheurs. Un chemin de randonnée (4m) permet d'accéder à la Lande. Franchissement de la Siauve au point de côte 285. Prévoir des plaques de franchissement (largeur 3m). Le passage à gué pourra s'envisager suivant le niveau de l'eau et les autorisations administratives en vigueur. Le Maître d'ouvrage se chargera de ces autorisations.

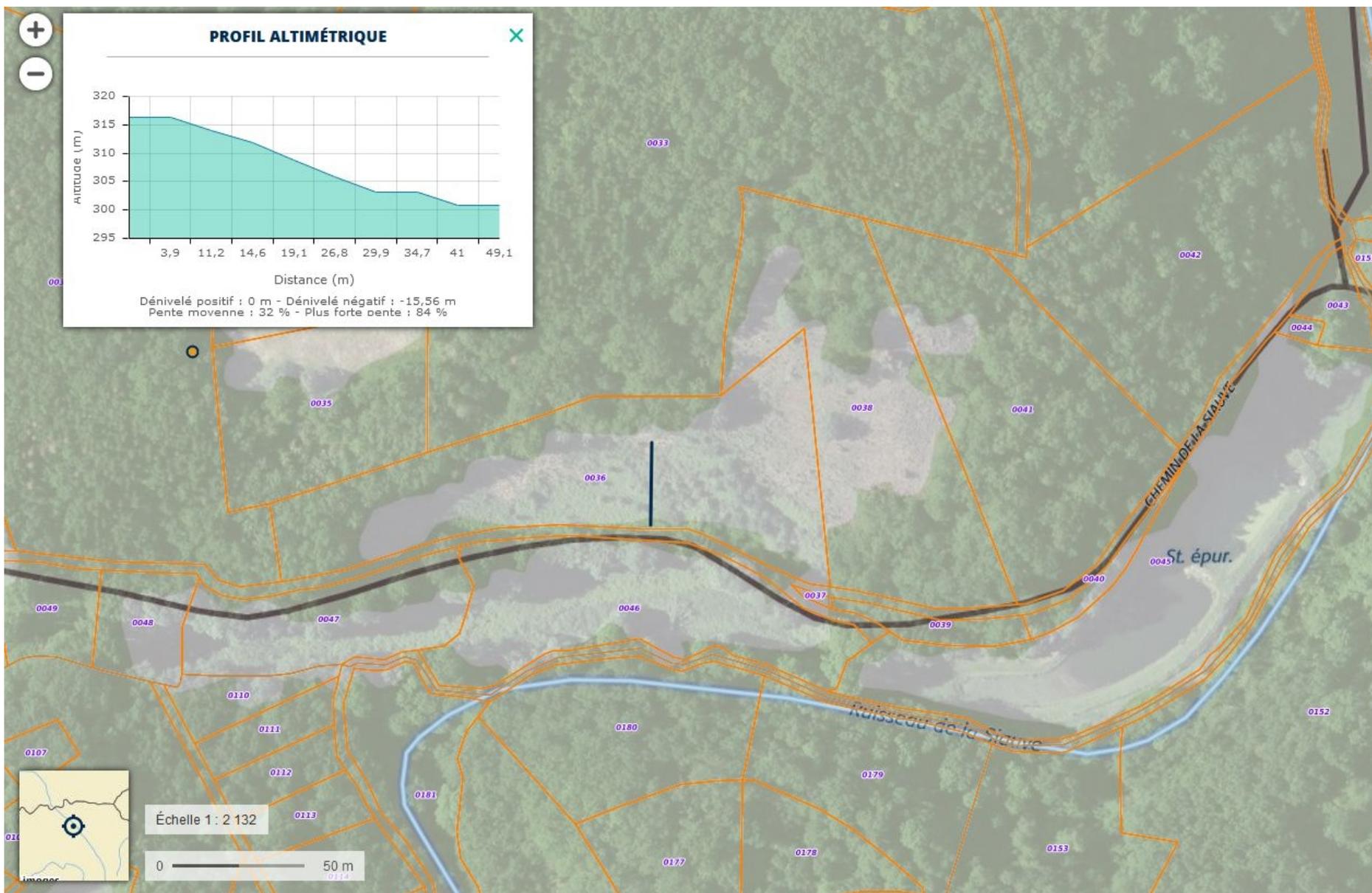
# Plan général localisant la zone de travaux



## Localisation de la zone de travaux



Extrait du site *Géoportail* affichant le profil altimétrique du site



## Zoom sur la zone de travaux

